



C'est l'hiver, portez une attention aux bacs verts et noirs

(Mont-Tremblant, le 30 novembre 2011) – L'hiver est à nos portes et la Ville de Mont-Tremblant désire rappeler à ses citoyens de porter une attention particulière à la disposition des bacs verts et noirs afin de diminuer les désagréments s'ils demeurent trop longtemps ou continuellement (interdit) au bord de la route.

Les bacs sont des équipements fort commodes, durables et équipés de roues pour faciliter leur déplacement. Il faut les mettre en bordure du chemin **au plus tôt la veille de la collecte**, les placer de façon à ce que les poignées (roues) soient dirigées vers la propriété et les **replacer rapidement** après la collecte. Il faut également déneiger et déglacer complètement le dessus et les côtés des bacs de façon à les rendre facilement accessibles, car les bacs enneigés ne seront pas vidés.

Si la gestion des bacs est négligée, ils deviennent rapidement des nuisances. Tous ces bacs continuellement visibles au bord des routes, qui sont parfois renversés, engendrent la dégradation du paysage. Ils peuvent aussi devenir des obstacles pour les équipes de déneigement même en dehors des jours de cueillette. La qualité du déneigement peut en souffrir. Les bacs peuvent également représenter un danger, car ils diminuent la largeur de la chaussée en hiver.

D'ailleurs, le règlement de la Ville stipule que les citoyens doivent s'assurer que les contenants autorisés soient rangés de façon à ne pas constituer une nuisance à l'utilisation de la voie publique. Des situations particulières (voyages, absences prolongées) peuvent exiger d'autres solutions comme l'aide d'un voisin ou d'un ami à qui on retournera l'ascenseur le moment venu. Avec un peu de bonne volonté, on peut améliorer facilement la situation.

Le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) a été adopté au mois d'août 2004, par le gouvernement du Québec. Ce plan peut être consulté sur le site Internet de la MRC des Laurentides au www.mrclaurentides.qc.ca. Rappelons également que la collecte des matières résiduelles (déchets domestiques et matières recyclables) est sous la supervision de la MRC des Laurentides. Les citoyens peuvent consulter le calendrier de collecte 2012 sur la page d'accueil du site Internet de la Ville au www.villedemont-tremblant.qc.ca.

-